

Saintes , le 13 janvier 2020

Le Principal

Aux parents des élèves de 5D

Madame, Monsieur,

Un séjour dans l'île de Ré dans le cadre d'un projet pédagogique est prévu pour les élèves d'une classe de 5^{ème} (28 élèves). Il se déroulera du **lundi 25 mai au vendredi 29 mai 2020.**

Après les inscriptions, il reste 6 places disponibles et nous avons décidé de **faire participer à ce projet les élèves de la classe de 5^{ème} D, dans la limite des 6 places disponibles.**

Dans un souci d'équité seront tirés au sort au mois de janvier, parmi les **élèves motivés** par le projet et n'ayant pas eu de problème de comportement important au sein du collège :

- **les noms de 6 élèves en liste principale** (4 filles et 2 garçons en raison des places restantes dans les chambres du centre d'hébergement)
- **4 autres noms en liste complémentaire** (en cas de désistement d'élèves)

Le transport se fera par BUS. L'**hébergement en pension complète** se fera au centre VAD à La Couarde-sur-Mer.

Activités principales sur place : ce programme est prévisionnel (*le programme définitif vous sera précisé ultérieurement*)

- Visite de l'**écomusée du marais salant** à Loix
- Animation par la LPO sur la biodiversité de la **réserve naturelle** de Lilleau des Niges et visite du musée de la Maison du Fier
- Animation sur le rôle de la **dune**
- Découverte de **Saint-Martin** et du **musée Ernest Cognacq**
- **Activités sportives** : **Vélos** et **activités nautiques** au centre nautique du Goisil
- Animation nocturne d'**astronomie**
- Visite d'une **cabane ostréicole** à Ars-en-Ré
- Phare des Baleines

Les principaux objectifs pédagogiques de ce séjour sont de découvrir le patrimoine naturel, historique et culturel de l'île de Ré, d'être sensibilisé à la protection de l'environnement, de pratiquer des activités physiques de pleine nature, de découvrir des métiers et vivre ensemble.

INDISPENSABLE pour participer au séjour :

- Fournir un **brevet de natation** ou l'**attestation du savoir-nager** passé en 6ème en EPS
- **Savoir faire du vélo** (seul moyen de transport pendant le séjour !)

PUBLIC : ce séjour est ouvert en priorité aux élèves de 5^{ème} F et 5^{ème} D

➡ **Les élèves dont le comportement n'est pas satisfaisant ne seront pas autorisés à partir.** Nous estimons en effet que si nous ne parvenons pas à obtenir de certains élèves le respect des règles de vie élémentaires dans le cadre scolaire, il serait irresponsable de prendre le risque de les emmener en séjour et de compromettre la sécurité de tous.

☞ La direction de l'établissement et les professeurs seront seuls juges, au vu du bilan disciplinaire depuis le début de l'année scolaire et jusqu'à la date du départ.

☞ Si le cas, assez rare, devait se produire, les familles concernées seraient avisées et intégralement remboursées.

ASPCECT FINANCIER :

- La participation qui restera à la charge des familles n'excèdera pas 240€. Les chèques vacances seront acceptés.
- Il sera possible de régler en deux ou trois fois (exceptionnellement, selon un paiement plus échelonné à établir avec le service gestion du collège).
- Il ne sera pas possible de régler en une fois car si le prix était moins important que prévu, la procédure de remboursement serait trop complexe.
- Une aide financière (aide départementale ou/et fonds social) pourra être accordée dans certains cas très ciblés. Pour en bénéficier, il faudra demander en temps utile les dossiers au secrétariat de gestion du collège et les rendre, dans les délais qui seront indiqués avec les pièces justificatives indiquées.

Les élèves qui souhaitent participer doivent **donner le coupon-réponse de bas de page suivante à Mme Estrade Pour le 20 janvier 2020 délai de rigueur.**
Passé ce délai, ils seront inscrits sur une liste d'attente.

Un autre courrier, qui permettra l'inscription définitive (à laquelle devra être joint le 1^{er} règlement) vous sera communiqué en temps utile et une **réunion** où vous seront données les dernières informations pratiques aura lieu avant le départ aura lieu. Les professeurs organisateur et accompagnateurs seront présents et répondront à vos questions.
LA PRÉSENCE À CETTE RÉUNION de l'un des deux responsables légaux de chaque élève qui partira EST SOUHAITABLE

Le tableau ci-dessous indique la liste des documents qui devront être fournis à Mme Estrade en temps voulu, ce qui vous permet d'anticiper la demande des documents les plus longs à obtenir

| Pièces nécessaires au voyage | Conditions d'obtention | Délai d'obtention |
|---|---|--|
| Attestation d'assurance scolaire <i>(ne pas la redonner si vous l'avez fournie en début d'année, les professeurs préviendront nominativement les élèves qui ne l'auraient pas fait)</i> | A demander à votre compagnie d'assurance | Quelques jours |
| Autorisation de participation d'un élève mineur à un voyage scolaire à caractère facultatif | A remettre avec le 1^{er} chèque afin de confirmer l'inscription | Ces documents seront • Envoyés par Pronote • Téléchargeables sur le site du collège. Les élèves qui ne peuvent pas y avoir accès doivent les demander à leur professeur d'Espagnol. |
| Autorisation de droit à l'image | | |
| Fiche médicale pour séjours à rendre sous enveloppe cachetée - cette fiche sera vue par l'infirmière qui <u>signalera aux professeurs accompagnateurs tous les cas pour lesquels une vigilance s'impose</u> - les fiches seront replacées dans une enveloppe cachetée, emmenée par le professeur responsable du séjour, qui ne les consultera qu'en cas de besoin - elles seront au retour redonnées à l'infirmière, qui les conservera avec la fiche donnée en début d'année | | |

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Principal,
Rémy PLUYAUT



NB : Vous pouvez retrouver cette note sur le site du collège René Caillié : <http://etab.ac-poitiers.fr/coll-rcaillie-saintes/>

Je soussigné NOM : Prénom : Classe : 5ème Tél :

responsable légal de l'élève : Signature

Désire que mon enfant participe au séjour dans l'île de Ré et m'engage à régler ma participation OUI NON

Si oui, réglerai le séjour En deux fois. En trois fois Selon un échelonnement plus important Demanderai à régler selon un autre échelonnement (à voir avec le service gestion)

